

Date d'affichage : 27/05/2025

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 27/05/2025

Membres présents : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journées du 12 au 17/05/25

FUTSALD1A -28939083 GUINES C. FUTSAL C. B - CALAIS LJ BEAU MARAIS B. Participation à la rencontre de 2 joueurs de Calais Beau Marais Futsal suspendus. De ce fait, ces joueurs sont sanctionnés d'un match de suspension ferme à compter du 02/06/25. Homologué : GUINES C. FUTSAL C. B 7 - CALAIS LJ BEAU MARAIS B 0 par pénalité. Amende 200€ à CALAIS LJ BEAU MARAIS.

FUTSALD1A -28939674 BOULOGNE THUNDERS FUTSAL CLUB A – CALAIS UNION FUTSAL B. 2ème Forfait de CALAIS UNION FUTSAL B. Homologué : BOULOGNE THUNDERS FUTSAL CLUB A 3 – CALAIS UNION FUTSAL B 0 par forfait. Amende 135€ à CALAIS UNION FUTSAL.

U 19 D 1 A 28836583 ARDRES RC – DESVRES JS. Réserves de ARDRES RC sur la qualification et la participation de tous les joueurs du club de la JS DESVRES. Un joueur au moins a participé à plus de 10 matchs dans une équipe hiérarchiquement supérieure de plus d'un niveau alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Mal Confirmées, appuyées, mais non recevables car non fondées. Un joueur U 19 peut redescendre dans sa catégorie d'âge (Article 125 Alinéa 2). Homologué : ARDRES RC 1 – DESVRES JS 14. Droits non remboursés à Ardres RC.

U 15 D 1 A 28818717 BERCK AS – LONGUENESSE JS. 1er forfait de BERCK AS. Homologué : BERCK AS 0 - LONGUENESSE JS 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à BERCK AS.

U 15 D 3 B 28819221 Homologué : BOULOGNE ESL 2 - ETAPLES AS B 3

U 15 D 3 E 28819542 LONGUENESSE JS B – GROUP.LYSAAFOOT B. 1er forfait de GROUP.LYSAAFOOT B. Homologué : LONGUENESSE JS B 3 - GROUP.LYSAAFOOT B 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GROUP.LYSAAFOOT.

U 15 A 8 A 28819634 MARQUISE US B – AUBIN SC. 3ème forfait de AUBIN SC. Homologué : MARQUISE US B 3 - AUBIN SC 0 par forfait. Amende minorée 30 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à AUBIN SC

U 15 A 8 B 28819810 CALAIS BALZAC – MARAIS DE GUINES. 2ème forfait de MARAIS DE GUINES. Homologué : CAL.BALZAC 3 - MARAIS DE GUINES 0 par forfait. Amende 25 EUROS à MARAIS DE GUINES.

U 15 A 8 B CALAIS BALZAC – HALLINES AS. 1er forfait de CAL.BALZAC. Homologué : CAL.BALZAC 0 - HALLINES AS 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à CAL.BALZAC.

U 13 NORD D 3 C 29964489 ARDRES RC – ANDRES AS. 2ème forfait de ANDRES AS. Homologué : ARDRES RC 3 - ANDRES AS 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ANDRES AS

U 13 NORD D 4 E 29964705 HARDINGHEM US – CALAIS ENTENTE. 1er forfait de CAL.ENTENTE. Homologué : HARDINGHEM US 3 - CAL.ENTENTE 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CAL.ENTENTE.

U 13 EST D 3 B 29964977 HELFAUT ES – LUMBRES O. 1er forfait de HELFAUT ES. Homologué : HELFAUT ES 0 - LUMBRES O 3 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à HELFAUT.

U 13 EST D 4 E 30016039 PAYS DE ST OMER US D – MAMETZ ES B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de PAYS DE ST OMER US. Homologué : PAYS DE ST OMER US D 0 - MAMETZ ES B 3 par pénalité. Amende 10 euros à PAYS DE ST OMER US

U 13 EST D 4 F 29965269 GROUP.LYSAAFOOT B – MAMETZ ES C. 3ème forfait de MAMETZ ES C. Homologué : GROUP.LYSAAFOOT B 3 - MAMETZ ES C 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MAMETZ ES.

U 13 EST D 4 F 29965272 THEROUANNE US B – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE C. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié de l'équipe de THEROUANNE US. Homologué : THEROUANNE US B 0 - GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE C 3 par pénalité. Amende 450 euros à THEROUANNE US.

U 13 OUEST D 2 B 29965667 WIMILLE CO – ST MARTIN BG. 2ème forfait de WIMILLE CO et de ST MARTIN BG. Homologué : WIMILLE CO 0 - ST MARTIN BG 0 par forfait aux deux équipes. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à WIMILLE CO et à ST MARTIN BG.

U 13 OUEST D 4 E 29967203 BOULOGNE MUNICIPAUX – CONDETTE JS B. 2ème forfait de CONDETTE JS B. Homologué : BOUL.MUNICIPAUX 3 - CONDETTE JS B 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CONDETTE JS.

U 13 SUD D 3 C 29965494 CREQUY FRESSIN – GROUP.CUCQ ST JOSSE C. 1er forfait de GROUP.CUCQ ST JOSSE C. Homologué : CREQUY FRESSIN 3 - GROUP.CUCQ ST JOSSE C 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GROUP.CUCQ ST JOSSE.

U 13 SUD D 4 D 29965547 FRUGES AS C – BERCK AS D. 2ème forfait de BERCK AS D. Homologué : FRUGES AS C 3 - BERCK AS D 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BERCK AS.

FUTSAL U 13 A 29820648 ARDRES FUTSAL – CALAIS U FUTSAL J. 1er forfait de ARDRES FUTSAL C. Homologué : ARDRES FUTSAL 0 - CALAIS U FUTSAL J 3 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ARDRES FUTSAL.

U 11 SUD D 3 B 29972080 CREQUY FRESSIN – DESVRES JS B. 3ème forfait de DESVRES JS B. Homologué : CREQUY FRESSIN 3 - DESVRES JS B 0 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à DESVRES JS.

U 11 SUD D 3 C 29972136 BERCK AS D – Ajfd 7 Vallées. 3ème forfait de AJFD 7 Vallées. Homologué : BERCK AS D 3 - Ajfd 7 Vallées à par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à Ajfd 7 Vallées

U 11 SUD D 3 D 29972246 CONCHIL AS – LE TOUQUET AC B. 3ème forfait de LE TOUQUET AC B. Homologué : CONCHIL AS 3 - LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à LE TOUQUET AC.

U 11 SUD D 3 D 29972247 BOURTHES US B – MERLIMONT FC. 2ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : BOURTHES US B 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MERLIMONT FC.

U 11 SUD D 3 E 29972297 BEZINGHEM AS B – RANG DU FLIERS B. 2ème forfait de RANG DU FLIERS B. Homologué : BEZINGHEM B 3 - RANG DU FLIERS B 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à RANG DU FLIERS.

U 11 SUD D 3 E 29972302 VERCHOCQ US B – HESDIN O C. 1er forfait de HESDIN O C. Homologué : VERCHOCQ US B 3 - HESDIN O C 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à HESDIN O

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le Mardi 03 JUIN 2025 à 09h30.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE